



NOTE DE PRESENTATION

1. POURQUOI LE FONDEF ?

Depuis plusieurs années, le Sénégal s'est engagé dans une importante réforme de son système éducatif, qui s'est traduite par la mise en œuvre du Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) pour la période 1998/2008.

Concernant le secteur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP), cet engagement s'est traduit par la volonté d'adapter l'offre de formation à la demande des opérateurs économiques, ce qui entraînera à terme une évolution profonde du système actuel de formation initiale et continue.

L'Etat a ainsi mis en place un Fonds de Développement de l'ETFP, dénommé FONDEF en accord avec les partenaires sociaux (Patronat et syndicats d'employés).

2. LES MISSIONS DU FONDEF

Les missions du FONDEF peuvent résumées comme suit :

- + Contribuer au développement de la formation professionnelle continue en vue de répondre à la demande des opérateurs économiques ;
- + Promouvoir la structuration de l'offre et de la demande en formation professionnelle continue ;
- + Financer les projets de formation professionnelle continue.

3. LE MODE D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT DU FONDEF

Le FONDEF est une structure autonome créée par le décret N° **2005-204 du 03 Mars 2005** dont la transparence et l'équité dans le mode d'organisation et de fonctionnement sont régis par un manuel de procédures validé par l'ensemble des partenaires impliqués dans sa mise en œuvre. Il dispose d'un:

- **Conseil d'Administration** (CA) tripartite, constitué de membres issus des Organisations patronales, des Syndicats de travailleurs et de l'Administration publique, qui définit ses orientations ;
- **Comité de Sélection et d'Agrément** (CSA), constitué de membres issus du patronat, des syndicats d'employés et de l'Administration publique, qui valide les demandes de financement des promoteurs (entreprises) et les agréments des opérateurs de formation.

Le FONDEF est géré par un Administrateur assisté de trois Départements :

- Département Administration - Finances comptabilité (DAF)
- Département Ingénierie de Formation (DIF)
- Département Communication Marketing Perspectives (DMCP).

Accompagne votre investissement formation

4. LES PARTENAIRES DU FONDEF

Le FONDEF est amené à travailler en partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs concernés par le renforcement des capacités des opérateurs économiques, parmi lesquels :

- les Organisations Patronales ;
- les Organisations Syndicales ;
- l'Etat du Sénégal ;
- les Partenaires au développement du Sénégal;

5. LES FORMATIONS ELIGIBLES :

Le FONDEF intervient dans le financement des plans de formation des *entreprises légalement constituées*. Lesdits plans doivent s'inscrire dans une dynamique de développement de l'entreprise et répondre aux besoins de :

- perfectionnement (amélioration des compétences, amélioration de l'adaptation au poste déjà occupé, évolution vers un poste voisin) ;
- reconversion (formation en vue d'un changement d'activité).

6. L'EXECUTION DES FORMATIONS FINANCEES PAR LE FONDEF

L'exécution des projets de formation est confiée à des opérateurs agréés par le FONDEF.

La règle : la mise en concurrence des opérateurs par des demandes de propositions qui garantissent la transparence et l'équité.

Les Opérateurs éligibles sont :

- Les Ecoles et Instituts publics ou privés de formation professionnelle ;
- Les centres de formation et de perfectionnement professionnels publics et privés ;
- Les cabinets d'études et d'expertise.
- Les centres de formation des entreprises ;

7. LES RESSOURCES DU FONDEF

- Les fonds publics qui lui sont alloués par l'Etat;
- Les financements consentis par les partenaires au développement en vertu des conventions et accords conclus avec le gouvernement ;
- Les participations financières des entreprises ;
- Les ressources générées par les produits du FONDEF
- Les autres financements identifiés et mobilisés par le FONDEF sur autorisation du CA, dans le cadre de sa pérennisation financière.